

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 3809

présenté par

Mme Pochon, Mme Arrighi, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier,
Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy, Mme Pasquini, M. Peytavie,
M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et
M. Thierry

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 3 par les mots :

« en veillant notamment à lutter contre les inégalités et stéréotypes de genre ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le renouvellement des générations impose d'améliorer la reconnaissance du travail des femmes dans l'agriculture et de renforcer l'attractivité de tous les métiers agricoles pour celles-ci. Une attention à la lutte contre les inégalités et les stéréotypes de genre doit donc être mise en place dès le stade de la formation.